

**DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRE PROTÉGÉ**

Entretien courant

Permis de construire

N° CAMAC **239'104**.....

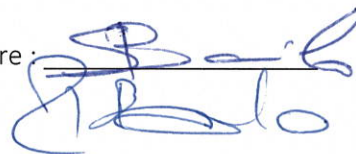
SITUATION / ADRESSE :		N° PARCELLE :	
Chemin de Rosemont 15, 1110 Morges		566	
NOM DU PROPRIÉTAIRE :			
BAILO ISabel et Silvano Luigi			
ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE :		N° TÉL :	E-MAIL :
Chemin de Rosemont 15, 1110 Morges		079 208 57 79	tycoonthecat@gmail.com
MOTIF DE LA DEMANDE selon art 15 de la LPrPnp			
<input type="checkbox"/> Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés. <input type="checkbox"/> Entrave avérée à l'exploitation agricole. <input type="checkbox"/> Impératifs de construction ou d'aménagement. <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <u>Demande de permis de construire</u> .....			
ESSENCE(S) À ABATTRE Nom latin	DIAMÈTRE DU OU DES TRONC(S) mesure à 1.3m du sol	ESSENCE(S) PRÉVUE(S) EN COMPENSATION joindre un plan ou un croquis de l'emplacement sur la parcelle	NOMBRE
Cerisier	Ø 25 cm	arbre majeure à planter	x1
Mûrier	Ø 15 cm		x1
Bosquet			x1

Seuls les dossiers complets seront traités. Merci de joindre les annexes suivantes :

- Photo du ou des arbre(s) à abattre
- Plan ou croquis de situation précisant l'emplacement sur la parcelle des arbres à abattre
- Plan ou un croquis de l'emplacement proposé pour les plantations compensatoires

Morges, le 07.02.2025

Signature du propriétaire :



Informations générales

Selon le règlement sur les émoluments administratifs en matière de constructions de 2006, un émolument de CHF 50.00 par arbre sera perçu. Les demandes refusées ne sont pas soumises à la taxe.

Le règlement relatif à la protection des arbres peut être obtenu auprès du Service Infrastructures et Gestion Urbaine ou sur [morges.ch](http://morges.ch)

Les plans des parcelles peuvent être réalisés sur [map.cjl.ch](http://map.cjl.ch)



Arbres à abattre : Chemin de Rosemont 15, 1110 Morges

### **Cerisier**

Tronc de  $\varnothing$  25 cm  
Couronne de 2m



### **Bosquet**



### **Mûrier**

Tronc de  $\varnothing$  15 cm  
Couronne de 1.5m

